

Conditions générales pour les cartes Chaplin's World VISA prépayées (à chargement unique) de la Cornèr Banque SA

1. Généralités/émission de la carte/remise de la carte/activation de la carte

La Cornèr Banque SA (ci-après «Banque») délivre une carte Chaplin's World VISA prépayée (ci-après «carte») au nom du requérant (ci-après «Titulaire»).

La carte peut être obtenue exclusivement auprès du Chaplin's World à Corsier sur Vevey (Suisse). La carte reste propriété de la Banque. **Le Titulaire doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'appropriation illicite par des tiers non autorisés.** Le Titulaire répond de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes conditions générales. **Le Titulaire est responsable de toutes les conséquences résultant du non-respect de l'obligation de protection de la carte.**

Le Titulaire peut acquérir la carte auprès du Chaplin's World en payant les frais d'émission et le montant à charger (CHF 50, CHF 100 ou CHF 200). Avant de pouvoir utiliser la carte chargée, le Titulaire doit activer la carte en suivant les instructions d'activation figurant au verso des présentes conditions générales.

Le Titulaire doit fournir son numéro de téléphone portable au cours du processus d'activation. Si le Titulaire remet la carte à une tierce personne sous forme de cadeau, cette personne est considérée comme le Titulaire et automatiquement soumise aux présentes conditions générales (qui sont intégrées à cet effet au support de carte). Le Titulaire peut activer **3 cartes au maximum** à travers son numéro de téléphone portable. **Le montant maximal qui peut être chargé sur une carte ne peut dépasser CHF 200, respectivement CHF 600 pour les trois cartes d'un seul Titulaire.** La Banque peut refuser l'activation de la carte, en particulier pour des motifs d'ordre juridique. Dans ce cas, la Banque rembourse au Titulaire le montant déjà chargé.

2. Validité de la carte/limite de dépenses

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci. Le Titulaire s'engage à signer la carte à réception. La carte peut être utilisée jusqu'à concurrence du montant chargé. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte. Il est interdit de dépasser la limite de dépenses fixée. Si la limite de dépenses est néanmoins dépassée, le Titulaire s'engage à rembourser immédiatement et intégralement le montant excédant la limite.

3. Utilisation de la carte

Le Titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et des services auprès des partenaires commerciaux affiliés, pour autant que ces derniers soient équipés du système d'acceptation électronique prévu pour les cartes VISA. **Les retraits en argent liquide à des distributeurs automatiques de billets ne sont pas autorisés.**

Les partenaires commerciaux affiliés peuvent demander une pièce d'identité. Par la signature du justificatif prévu à cet effet au moment de l'utilisation de la carte, le Titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le Titulaire reconnaît en outre la validité des transactions qu'il a effectuées, sans signature, avec la carte ou avec les données de la carte (sur internet). Le Titulaire autorise la Banque, de manière irrévocable, à payer ces montants au partenaire commercial affilié. Il devient le débiteur de la Banque des montants que celle-ci a versés. La Banque se réserve le droit de ne pas honorer les documents non-conformes aux présentes conditions générales.

La carte a uniquement la fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La Banque n'assume aucune responsabilité quant aux transactions conclues avec la carte. Le Titulaire reconnaît en particulier que la Banque n'est pas responsable si la carte n'était pas acceptée pour une raison ou une autre, intégralement ou partiellement, par les partenaires commerciaux affiliés. Il reconnaît en outre que la Banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les utilisations de la carte y relatives, même si la livraison ou la prestation de services n'est pas fournie ou l'est avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque concernant ces marchandises ou services, le Titulaire doit donc s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux affiliés. La carte doit être uniquement utilisée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions/vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses effectuées dans une autre devise, le Titulaire accepte le change appliqué par la Banque.

Le Titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte via Onlineaccess, par SMS ou par téléphone (description détaillée au verso des présentes conditions générales) directement auprès de la Banque. Le solde englobe toutes les transactions qui ont été notifiées à la Banque jusqu'au soir du jour ouvrable (en Suisse) précédent. La Banque peut communiquer au Titulaire, sans garantie, le solde momentanément disponible sur la carte sous une forme définie par ses soins.

5. Remboursement du solde; délai et renonciation

Si, au moment de l'échéance de la carte, il devait y avoir un solde, le titulaire peut demander le remboursement de ce solde sur un compte, ouvert à son nom auprès d'une banque autorisée en Suisse, déduction faite des frais de CHF 25. **Après expiration d'un délai de 12 mois à partir de l'échéance de la carte, le titulaire est censé avoir renoncé au solde.**

6. Perte de la carte

La carte n'est pas remplacée en cas de perte ou de vol.

7. Blocage de la carte

La Banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer la carte sans préavis, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La Banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le Titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le Titulaire restent inchangées. La Banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux affiliés toutes les informations dont ils ont besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du Titulaire.

8. Frais

Tous les frais perçus en relation avec l'utilisation de la carte (consultations par SMS, conversations téléphoniques avec le Callcenter, frais pour transactions en monnaies étrangères, etc.) figurent au verso des présentes conditions générales. Le Titulaire certifie qu'il a pris connaissance de ces frais et qu'il les accepte sans réserve. A titre exceptionnel et dans le cas où l'activation de la carte ne serait pas autorisée par la Banque, le titulaire pourra demander le remboursement du solde, déduction faite des frais administratifs perçus par la Banque de CHF 25.

9. Protection des données

La Banque est tenue de conserver les données personnelles conformément aux dispositions de la loi suisse sur la protection des données (loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données et dispositions d'exécution correspondantes) et de prendre toutes les mesures appropriées permettant d'assurer que les données sont en tout temps conservées de manière sûre. Sauf disposition contraire de la loi ou des présentes conditions générales, les informations personnelles ne sont pas transmises sans le consentement du Titulaire.

Afin de garantir la capacité de fonctionnement de la carte avec le réseau VISA, le Titulaire autorise la Banque, pour autant que cela s'avère nécessaire, à transmettre ses données personnelles à des tiers, à savoir aux organisations du secteur financier et aux partenaires commerciaux/banques affiliés qui font partie du système international de paiement par carte concerné, aux fabricants de cartes, aux organisations qui intègrent les données de référence aux cartes, aux organisations qui disposent de la licence de carte correspondante, ainsi qu'aux organes d'autorisation et de clearing internationaux. Dans le but de respecter les règles du «know your customer» applicables ainsi que les dispositions en matière de blanchiment d'argent, la Banque et Chaplin's World sont autorisées à procéder à toutes les vérifications de l'identité du Titulaire qui s'imposent, pour autant que les dispositions juridiques applicables le prévoient. Le Titulaire reconnaît ce concept de traitement des données et l'accepte. Il autorise également la Banque et Chaplin's World à utiliser ses données personnelles pour ses propres activités de marketing.

10. Clauses de consentement, de transmissibilité et de confirmation/for juridique/autres dispositions

Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la Banque est autorisée à enregistrer les conversations téléphoniques entre elle et le Titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant un an. La Banque est habilitée à externaliser mandater des tiers en Suisse ou à l'étranger pour l'exécution de tous ou partie des services découlant de la relation contractuelle, y compris les programmes de fidélité (p.ex. vérification de la demande, fabrication de la carte, exécution du contrat, services en ligne, recouvrement, communication avec les clients, calcul des risques liés au crédit, trafic de paiements, recharges, IT) ainsi que pour l'amélioration des modèles d'évaluation des risques utilisés lors de la détermination de la limite et de la lutte contre la fraude. Le titulaire autorise la banque à mettre à disposition de ces tiers, et à également envoyer à l'étranger, les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée, et à veiller à ce que d'autres parties contractantes respectent également de telles obligations. Le titulaire prend connaissance de l'éventualité que les données transmises à l'étranger ne soient pas protégées comme elles le sont en Suisse, ou pas du tout. Les décomptes mensuels ainsi que toute autre correspondance de Cornèrcard sont imprimés, emballés et préparés pour l'expédition par des partenaires ayant leur siège en Suisse et qui fournissent leurs prestations en Suisse sur mandat de la Banque. La Banque peut céder ou transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les droits découlant pour elle du présent contrat. Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et données en rapport avec le présent contrat. Dans le cas où lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement s'ils s'obligent à les maintenir secrètes et à exiger que les éventuels partenaires commerciaux fassent de même. (Les informations et données communiquées aux tiers servent en principe exclusivement à l'exécution et au recouvrement de créances en suspens.)

Le Titulaire a lu le contenu des présentes conditions générales, l'a compris et l'accepte sans réserve.

La signature et/ou l'utilisation de la carte constitue/nt une confirmation supplémentaire de l'acceptation des conditions générales. La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales et de publier la nouvelle version sur son site web. C'est la raison pour laquelle le Titulaire s'engage à consulter régulièrement le site web de la Banque, afin de prendre connaissance des conditions générales actuelles applicables et/ou d'autres informations importantes publiées sur lesdits sites web. Les modifications sont considérées comme approuvées si le Titulaire n'émet aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la communication.

Tous les rapports juridiques entre le Titulaire et la Banque sont régis par le droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les Titulaires domiciliés à l'étranger, ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont Lugano, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La Banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le Titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Édition 10.2016

Comment cela fonctionne-t-il?

1. Activer la carte

La carte est utilisable seulement après son activation.

Par SMS: envoyez «Register», le numéro d'activation à 13 chiffres (No. Ref.) qui se trouve au verso de la carte et les 4 derniers chiffres de votre numéro de carte au +41 76 601 30 10.

Exemple: «Register 1000023456789 1234»

Par téléphone: +41 900 90 41 41 (CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe)

2. Effectuer des paiements

Avec votre carte Visa, vous êtes bien accueilli dans le monde entier: en voyage, en vacances ainsi que lors de vos achats quotidiens et sur internet. Votre nom ne figure pas sur la carte. Si on vous le demande, ce qui est souvent le cas lorsque vous effectuez vos achats sur internet, il faut indiquer votre prénom et votre nom dans le champ «Titulaire de la carte».

3. Consulter le solde

Le solde de la carte peut être consulté à tout moment sur your.cornercard.ch/chaplin (gratuitement) ou demandé par téléphone au +41 900 90 41 41 (CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe).

4. Blocage/déblocage de la carte

Par téléphone: +41 900 90 41 41 (CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe)

5. Frais

Frais de traitement monnaies étrangères: 2 %

Help Line 24h: CHF 1.90/minute depuis le réseau fixe

Le contenu de cette page fait partie intégrante des Conditions Générales.